

Thème 2

Partie « **situation des personnels** »

La Fonction publique est, en lien avec la réforme de l'Etat et la RGPP, soumise à des transformations profondes. Le congrès devrait être l'occasion d'analyser la cohérence de cette politique de rupture : le texte rappelle donc notre conception du statut, les orientations du livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique et analyse les transformations en œuvre (loi mobilité, fusions de corps, aggravation de la précarité, individualisation de la rémunération et des carrières, rôle clé de l'évaluation et introduction de la performance, contestation du rôle des CTP et CAP...).

Les attaques auxquelles nous sommes confrontés dans la gestion des personnels du second degré ne sont pas séparables de ces orientations. Tenant compte du rapport de force, le gouvernement a renoncé à des transformations législatives ou réglementaires qui auraient fait conflit (renoncement à une loi cadre de réforme statutaire de la Fonction publique, renoncement à transposer dans les textes réglementaires des propositions du rapport Pochard). Le contournement de l'opposition des personnels par le management n'en est pas moins redoutable.

Il convient que les syndiqués comprennent comment les évolutions que nous vivons participent de la nouvelle GRH ; pour nos catégories, on pourrait citer la contestation du rôle des CAP pour le mouvement, les règles nouvelles d'accès à la hors classe, le choix de consacrer l'essentiel des crédits de « revalorisation » (la moitié des économies liées aux suppressions d'emploi) au développement des heures supplémentaires. Toutes ces pratiques nouvelles concourent à individualiser les carrières, les rémunérations.

Cette prise de conscience ne peut que favoriser les solidarités fédérales qu'il est plus juste et surtout plus efficace de construire sur la convergence des expériences plutôt que sur une posture idéologique a priori. Et par voie de conséquence donner à la FSU les moyens de mieux tenir son rôle de 1^{ère} fédération de la FPE.

Face à cette affirmation d'un « nouveau management », qui maltraite les missions et les personnels, qui les oppose entre eux, reconstruire les solidarités professionnelles, reprendre la main sur son métier apparaissent comme des enjeux déterminants. L'action collective sur nos métiers est nécessaire au développement de l'action syndicale et à la syndicalisation. Comment la construire ?

La défense de règles collectives et du paritarisme a besoin d'être fortement affirmée. Comment les organiser dans les situations statutaires nouvelles (gestion ministérielle d'agents affectés dans des directions interministérielles, futurs corps interministériels) ?

Dans l'actualisation de nos mandats, la question de la rémunération est l'occasion pour l'EE de remettre en cause l'équilibre des revendications construites depuis le congrès de Macon. Obliger l'employeur à payer la qualification qu'il exige des futurs enseignants participerait d'une stratégie de division.

La question du pouvoir d'achat est aiguë, le gouvernement a repris la main et négocie avec des organisations minoritaires une « reconstruction de la grille » payée par les agents eux-mêmes. L'orientation UA doit donc être de traiter de l'ensemble de la grille, dans le respect des principes qui font accord : des carrières linéaires, d'une amplitude de 1,5 à 2 ; des mesures qui se traduisent par des gains indiciaires pour tous. La revendication du traitement minimum est à actualiser en lien avec les revendications des syndicats concernés (1600€ net). Pour la catégorie B, sur la base du travail fédéral du printemps dernier, il apparaît la nécessité d'une échelle de rémunération construite au niveau du bac, d'une autre permettant de reconnaître les qualifications bac +2. Enfin, de nombreuses professions, particulièrement dans le domaine médico-social revendiquent la catégorie A en lien avec l'évolution de leurs formations, et des responsabilités liées à l'exercice professionnel. Les engagements acquis par l'action des infirmières devraient avoir un effet d'entraînement pour les autres professions. Il convient donc de défendre pour la catégorie A des échelles indiciaires calées sur le LMD. Ayant échoué lors du CDFN de septembre, à interdire à la FSU de soutenir les revendications des enseignants, l'EE met en avant la revendication de l'acompte de points uniformes. Fixé à 30 points au congrès de Macon, elle est depuis le congrès de Perpignan de 50 points. Les congrès auront vraisemblablement à se déterminer sur un amendement EE visant à la porter à 70 points. Les revendications que nous avons élaborées vont à terme au-delà. Le débat se situe donc dans le niveau immédiat de cette revendication et dans son articulation avec l'exigence que nous portons de la reconnaissance des qualifications dans le traitement.

La question des retraites (revendications sur le code des pensions, la CNRACL et l'ircantec, en ce qui concerne le thème 2) est abordée trop brièvement dans le pré rapport. Le congrès se tenant à la veille du rendez vous prévu sur l'emploi des seniors que Sarkozy a décidé d'étendre à l'ensemble du dossier « retraites » devra y faire une place plus explicite, notamment sur la problématique de reconstruire la mobilisation.

La FSU et ses syndicats combattent la précarité, dans ses différentes formes. Les réponses à apporter sont débattues à chaque congrès. Les formulations actuelles respectent la diversité des situations et donc les mandats des différents secteurs concernés. Certaines questions se posent néanmoins avec une ampleur nouvelle, celle des étudiants en stage, des salariés engagés dans des parcours de réinsertion, des apprentis. A quelles conditions, la Fonction publique pourrait-elle les accueillir dans le respect du parcours de qualification ou de réinsertion dans lequel ils sont engagés ? Peut-elle contribuer à faire reconnaître des droits aux personnes concernées ?

Enfin, le congrès doit permettre à la FSU de mieux intégrer à son activité quotidienne les questions de la santé au travail, des personnels handicapés, de l'action sociale. Il n'est pas besoin de développer pour dire que ces questions sont centrales pour nos catégories aussi et sans doute trop pas assez visibles dans l'activité syndicale et les plateformes revendicatives.